

VI. Buts éducatifs

Sans vouloir prétendre à une approche globale et un relevé complet, et tout en sachant que le séjour limité dans le temps des pensionnaires impose certaines limites, les buts éducatifs contribuant à l'épanouissement des pensionnaires au sein d'un FADEP peuvent être décrits de la façon suivante:

- créer un espace protecteur où les pensionnaires sont à l'abri de vécus traumatisants et permettre à ceux-ci de vivre leur enfance;
- soutenir les pensionnaires en les sécurisant et en leur aidant à surmonter leurs expériences négatives éventuelles vécues antérieurement et à vivre l'arrachement de leur milieu familial;
- restructurer le rythme de vie des pensionnaires par des repères réguliers;
- stimuler les pensionnaires, qui présentent souvent un retard de développement, dans les domaines de la vie affective et sociale (si possible libre d'anxiété et d'agressivité), de la perception, de la motricité, du langage, de la découverte de l'environnement et de la créativité;
- garantir une continuité du travail éducatif, surtout en ce qui concerne la scolarité;
- favoriser l'autonomie des pensionnaires;
- préparer les enfants à leur départ en leur expliquant leurs perspectives d'avenir
- apprendre aux enfants à connaître leurs droits;
- encadrer et assister les parents dans leur tâche éducative et leurs problèmes personnels;
- encourager la responsabilité des parents en sauvegardant dans la mesure du possible la relation affective des pensionnaires avec leur famille d'origine;
- offrir une guidance sociale en milieu ouvert;

VI. Remarques finales

1. Les 47 lits FADEP répondent à la majeure partie des **besoins constatés**. Ceci vaut surtout au niveau des placements urgents. Pourtant, deux lacunes importantes doivent être relevées.

Le taux **élevé** d'occupation du FADEP pour jeunes gens et le nombre grandissant de demandes de placement en formule **FADEP pour jeunes filles** peuvent soutenir le projet éventuel de la création d'une structure spécifique, réservée à des filles de 12 à 16 ans.

Le fonctionnement actuel des FADEP fait ressortir leur importance et leur coopération au niveau du **travail social régional**. Dans cette perspective l'on peut regretter l'absence totale de structures FADEP dans certaines régions du pays.

2. Il y a lieu d'insister une fois de plus sur le rôle d'observation, d'orientation et de guidance psychopédagogiques des FADEP. Ainsi ils peuvent constituer une **phase intermédiaire importante entre des structures plus fermées et des structures plus ouvertes de travail social**. Suite à des mesures à caractère provisoire, concernant soit le placement institutionnel, soit la réinsertion dans le milieu d'origine, les FADEP contribuent à orienter les décisions plus définitives.

3. L'expérience quotidienne du fonctionnement des FADEP montre qu'une **flexibilité particulière** est requise à bien des niveaux: conditions d'admission, disponibilité d'accueil sur les plans quantitatif et qualitatif, engagement professionnel et personnel de l'équipe éducative, caractère global de la prise en charge, durée des placements, diversité des démarches, disponibilité de coopération avec l'extérieur.

Le **comité de gérance** constitue l'organe de concertation optimal sur le terrain et le garant indispensable de cette flexibilité.